

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Band: [96] (2008)
Heft: 1519

Artikel: Bureau de l'égalité neuchâtelois, quel avenir ?
Autor: Marc, Clara Jeanne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bureau de l'égalité neuchâtelois, quel avenir?

Dans certains cantons, les bureaux cantonaux de l'égalité font parler d'eux. Entre Neuchâtel, où les activités ne s'adressent qu'à l'administration, ou Genève, dont l'office s'est vue avalée par la structure des droits de l'homme, la direction prise par certains de ces organes inquiète les milieux concernés. Face aux craintes d'une égalité affaiblie, un état des lieux semble nécessaire. Première étape de ce tour d'horizon romand: Neuchâtel, où Nicole Baur, nouvelle déléguée à la politique d'égalité et familiale, prendra ses fonctions le 1er avril prochain.

Clara Jeanne Marc

Un climat difficile

Dans ce canton, les priorités ne semblent pas aller à l'égalité, au contraire. En plus d'être le bureau romand le plus mal loti au niveau budgétaire, *Le Courrier* relève également que la politique mise en œuvre par Jean Studer, responsable du département des finances auquel est rattachée l'Office de la politique familiale et de l'égalité, a réduit sa marge de manœuvre. En 2005, celui-ci a recentré l'action de l'Office vers l'interne, c'est-à-dire l'administration, limitant - voire empêchant - les collaborations avec l'extérieur et les milieux associatifs, par manque de temps. En se mettant à dos par la même occasion féministes et activistes soucieux d'une application efficace du principe d'égalité, pour qui celle-ci devrait se faire au sein de la population entière. L'arrivée d'une nouvelle tête dirigeante n'est donc pas un hasard, puisque c'est aussi dans ce contexte de changement de cap que les démissions de deux déléguées s'inscrivent.

Une promesse de renouveau

Nommée par M. Studer, l'entrée en fonction de Mme Baur entrouvrira-t-elle la porte du renouveau? Sur le papier peut-être. Dans les faits, le bureau d'égalité de Neuchâtel reste certes très poli, mais surtout peu bavard. Côté entrant, on m'informe que n'étant pas encore en fonction, la discussion serait pauvre en informations et ponctuée de bémols: ligne politique pas encore décidée, canton et situation inconnus, bref, rien de bien pertinent. Côté sortant, l'idée d'un bilan semble tout sauf attrayante. Les récentes réformes de l'égalité neuchâteloise ont visiblement laissé des traces sur ses acteurs/trices. Quant au côté activiste, la personne contactée s'est elle aussi soustraite à la discussion, malgré des prises de position sur le sujet dans d'autres articles. Quelles qu'en soient les raisons, le silence de l'Office de la politique familiale et de l'égalité transmet malgré tout un message: celui du malaise bien réel entourant la situation actuelle.

Une situation globale peu reluisante

Plus qu'un cas isolé, le bureau de Neuchâtel pourrait également dévoiler une promotion de l'égalité romande en baisse de forme générale. Les pages du *Courrier* ou du *Temps* révèlent une tendance partagée par la plupart des cantons - Genève et Vaud dans une moindre mesure - à la réduction de la marge de manœuvre de ces bureaux et à une politique d'affaiblissement: postes et budgets diminués, rattachement du thème de l'égalité à d'autres comme la famille, adjonction de tâches sans ajustement des conditions d'action. Pourtant, le bon fonctionnement des bureaux de l'égalité n'est pas anodin. Ceux-ci constituent en effet la traduction cantonale d'une reconnaissance constitutionnelle et légale de l'égalité entre hommes et femmes, reconnaissance plutôt tardive puisque la loi sur l'égalité ne date que de 1996. Par ailleurs, l'existence de moyens pour appliquer la loi est déterminante: bien des exemples soulignent que la mise par écrit de principes démocratiques mais surtout généraux et abstraits ne signifie souvent ni leur respect, ni leur mise en œuvre.